### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### Sommaire:

- 1 Le cadre général du budget
- 2 La section de fonctionnement
- 3 La section d'investissement

## 1 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du service de l'eau. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

# 2 - La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.
- b) Les dépenses et les recettes de fonctionnement 2023 s'équilibrent à 339 193,67 €.
- c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	252 631,67	Excédent reporté	237 677,67
Dépenses de personnel	15 011,00	Vente d'eau, travaux et location compteurs	85 070,00
Reversement redevance agence de l'eau	16 243,00	Redevance agence de l'eau	7 600,00
Autres dépenses courantes	204,00	Autres recettes courantes	2 565,00
Dépenses financières	8 960,00	Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00
Dotations aux provisions	2 521,00		
Ecritures d'ordre entre sections	30 729,00		
Virement à la section d'investissement	12 894,00		
Total	339 193,67	Total	339 193,67

## 3 - La section d'investissement

# a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) du service et au renouvellement du matériel d'exploitation (compteurs...). Les immobilisations acquises et en cours se retrouveront inscrites au bilan comptable de l'établissement.

Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'emprunts, des subventions en lien avec les projets d'investissement et provenant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental et des écritures d'ordre. Les dépenses et les recettes de l'investissement 2023 s'équilibrent à 673 094,00 €.

# b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	20 524,91	Subventions	138 906,00
Frais d'études	43 602,00	Emprunts	467 000,00
Immobilisations corporelles	115 561,09	FCTVA	25,00
Travaux en cours	460 438,00	Virement de la section de fonctionnement	12 894,00
Remboursement d'emprunt	3 147,00	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	23 540,00
Ecritures d'ordre entre sections	6 281,00	Ecritures d'ordre entre sections	30 729,00
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	23 540,00		
Total	673 094,00	Total 1	673 094,00

Le Majre,

/IEILHAC Sébastien